

Commune de Boueilh-Boueillo-Lasque

Séance du 17 juin 2026

Date de convocation : 08/06/2026	L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Marie-Claude DUPLANTIÉ, Maire.
Date d'affichage : 08/06/2026	Etaient présents : CASSAGNAU Bernadette, CAVERO-PALACIO Céline, COURREDE Pascal, DARZACQ Christian, DESCLAUX Nathalie, DUPLANTIÉ Marie-Claude, LABAT Francis, LAPLACE Philippe, PISSONDES Axel, UCHAN Samantha
Membres en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10	Excusée : CAZETTE Sophie Secrétaire de séance : LABAT Francis

DEL_20260617_02

Demande de subvention au titre des amendes de police dans le cadre de l'aménagement des abords de la salle multi-activités

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil municipal de la possibilité pour les communes de prétendre à un soutien financier du Conseil Départemental au titre de la dotation des amendes de police allouée par l'Etat. Les fonds sont destinés à soutenir les communes et EPCI dans leurs aménagements de sécurité des voies et de leurs usagers (abribus, aires d'arrêt, chemins piétonniers, etc.).

Pour rappel, la Commune de Boueilh-Boueillo-Lasque, en parallèle de la rénovation sa salle multi-activités, mène également le projet d'aménagement des abords de ce bâtiment, pour lequel elle s'est faite accompagnée du CAUE et d'une architecte-paysagiste en collaboration avec l'APGL 64. Cet aménagement interviendrait une fois les travaux du bâtiment terminés courant 2026.

Le Conseil municipal s'était déjà prononcé par délibération n° DEL_20250909_01 du 9 septembre 2025 pour solliciter des aides auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour la tranche n° 1 du projet d'aménagement des abords de la salle multi-activité. Le Département lui a alors attribué une aide de 5 243,01 € lors de sa Commission permanente du 28 novembre 2025. Il convient désormais de solliciter cette même aide pour l'exercice 2026 au titre de la tranche n° 2 (dernière tranche des travaux) qui s'inscrivent dans l'opération subventionnée au titre de la dotation des amendes de police : « **Création de chemins piétonniers pour assurer la sécurité des piétons** ».

En effet, le projet d'aménagement des abords rentre dans ce cadre du fait de ses objectifs suivant :

- sécuriser la circulation piétonne devant la salle multi-activités, notamment celle des élèves de l'école se rendant à la cantine scolaire.
- sécuriser la circulation depuis le parking de la salle : les piétons pourront se rendre à la salle multi-activités en empruntant les sentiers du jardin aménagé et non plus longer le bâtiment le long de la RD 296 (cheminement non sécurisé).

Opération éligible	Montant HT	Plafond opération du montant des travaux HT	Montant de la demande de subvention
Création de chemins piétonniers pour assurer la sécurité des piétons (tranche 2)	12 000,00 €	24 000,00 €	12 000,00 €

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une aide auprès du Département des Pyrénées-Atlantiques, dans le cadre de la dotation des amendes de police allouée par l'Etat à hauteur de 12 000,00 euros au titre de l'opération pour la création de chemins piétonniers pour assurer la sécurité des piétons (tranche 2) ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de Madame la Maire, et après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame la Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police une subvention de 12 000,00 euros au titre de la création de chemins piétonniers pour assurer la sécurité des piétons (tranche 2) et à signer tous les documents afférents à ces demandes de subvention.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,



La Maire,
Marie-Claude DUPLANTIÉ

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Duplantié", written over a horizontal line.

